

Révision du plan d'aménagement local de Bonfol

Séance d'information

Modifications du plan de zone

Bonfol, 8 novembre 2021

Sommaire



Eléments de contexte



Situation de Bonfol



Plan de zone

Contexte légal



Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Acceptée par le peuple suisse
en 2013

Vise à densifier vers
l'intérieur pour éviter le
mitage du territoire



Plan directeur cantonal

Concentre le développement
de l'habitat dans les pôles
régionaux

Identifie Bonfol comme une
commune de typologie
«village»



Plan directeur régional

Coordonne les projets
intercommunaux

Bonfol participe au PDR
développé par le SIDP

Documents à produire

Documents liants

- Plan directeur communal
- Conception d'évolution du paysage
- Programme de valorisation des réserves

Documents opposables

- Plan de zone
- Plan des dangers naturels
- Règlement communal sur les constructions

Thématiques traitées



URBANISATION



MOBILITÉ



NATURE ET
PAYSAGE

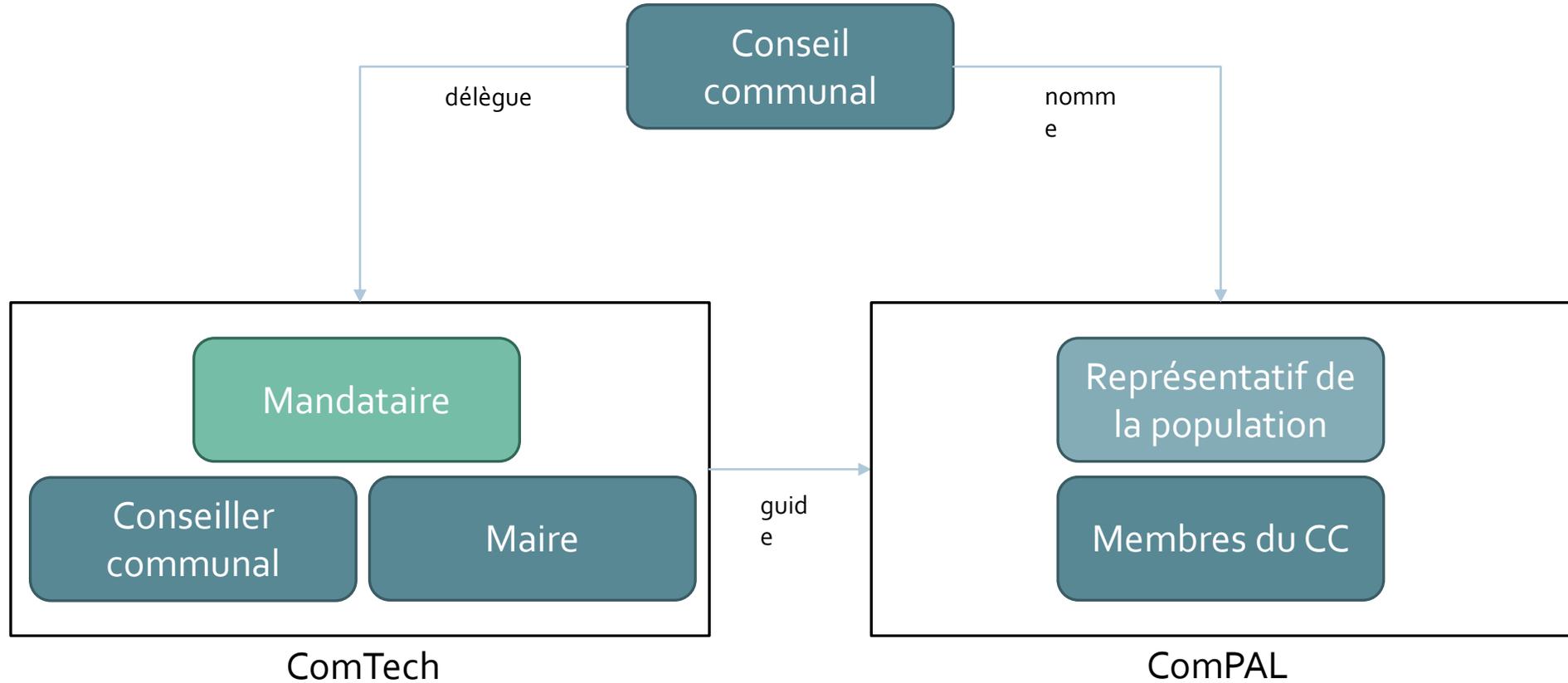


ENVIRONNEMENT

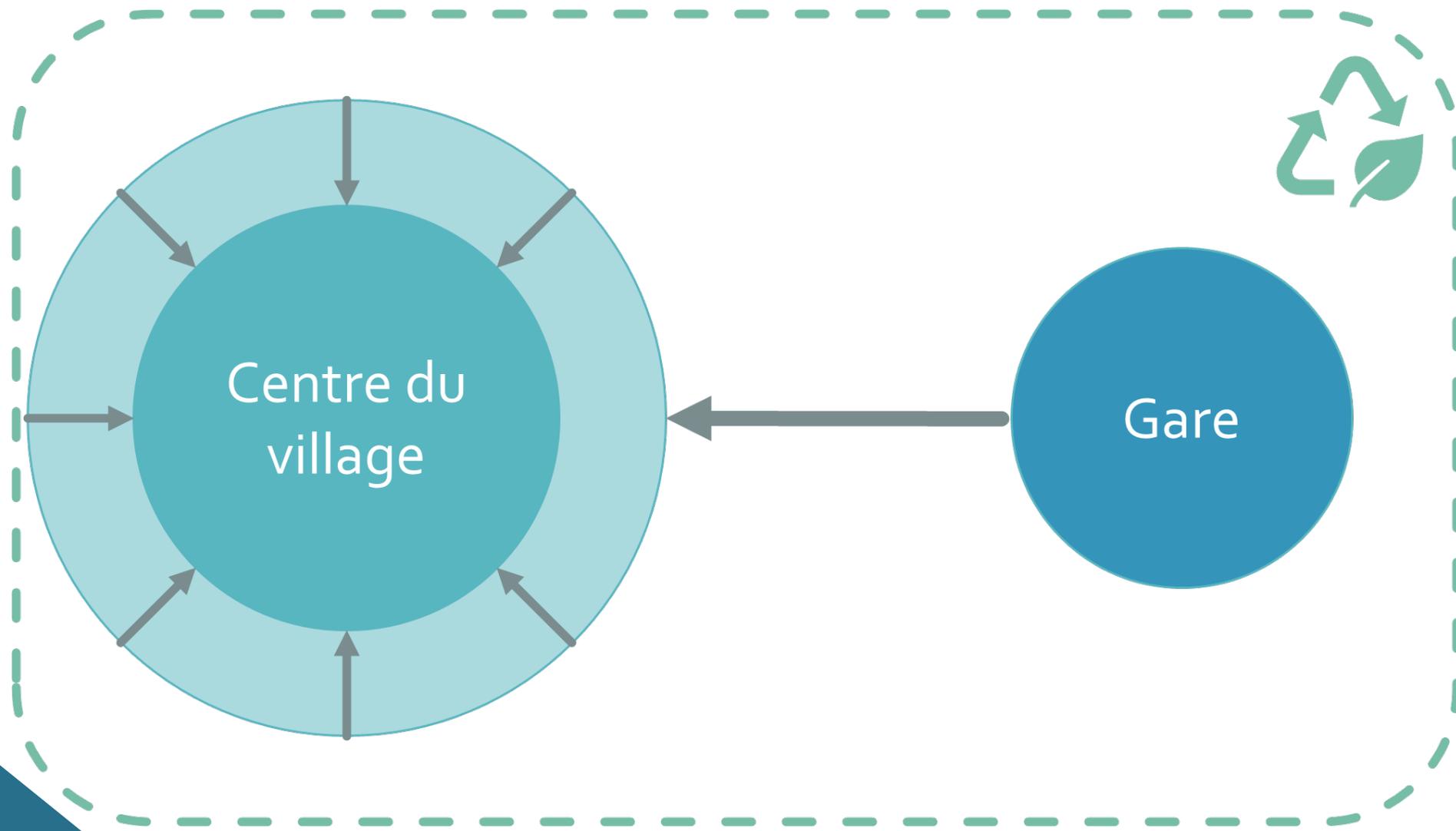


APPROVISION. ET
GESTION DES
DÉCHETS

Organisation



Idée-maîtresse



Réduction de la zone à bâtir

COMMUNE :

BONFOL

TYPOLOGIE :

D

VILLAGE

	NOYAU DE BASE	RESTE DU TERRITOIRE
Objectif théorique densité	50	25
Zone CMH construite (ha)	1,0	36,0
Habitants en zone CMH	18	607
EPT en zone CMH	39	47
Densité actuelle	58	18
Potentiel de densification total (45 ans)	0	246
Potentiel de densification à 15 ans	0	82
Potentiel de densification > à 15 ans	0	164
Capacité d'accueil théorique	49	811

PERSPECTIVES 2034

Habitants supplémentaires en zone CMH

0

EPT supplémentaires en zone CMH

5

Habitants et EPT supplémentaires en zone CMH

5

BILAN

Capacité d'accueil totale

860

H+EPT

Pespectives totales à 20xx

716

H+EPT

Taux d'utilisation

83

%

Surdimensionnement

144

H+EPT

Objectif de réduction

5,8

ha

Critères appliqués

Exclusion

- Desserte en TP faible
- Potentiels situés en périphérie du bâti
- Périmètres particuliers

Inclusion

- Propriété publique (commune / canton)
- Noyau de base et périmètre de centre

Plan de zone

- [..\5 - PZ\Exécution\PZ 2021 COMPLET - PROVISoire.pdf](#)

Entretiens individuels

- 16.11.2021 08:00 – 17:45
- 17.11.2021 08:00 – 17:45
- 22.11.2021 14:00 – 20:45